

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019

Le Maire



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 23 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2019, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire


Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Attribution de compensation 2019 - Révision pour prélèvement des charges 2018 du service commun « ADS »

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné a fixé le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2018 » sur les attributions de compensation (AC) 2019, à savoir pour Heyrieux :

AC 2018 : 842.544 € - charges ADS 2018 : 26.261 € (22.028 € en 2017) = AC 2019 révisée : 816.283 €

M. le Maire rappelle que le prélèvement sur l'AC est calculé chaque année en fonction du coût net effectif du service, qui s'élève au total à 114.337 € (104.505 € en 2017).

Vu la convention et son avenant concernant le service « ADS » et signés avec la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné,

Vu le coût net effectif 2018 du service commun ADS établi pour chaque commune utilisatrice proportionnellement au nombre d'actes instruits,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le prélèvement effectué pour les charges 2018 du service commun ADS sur l'AC 2019 ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019

Le Maire,


Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Accord amiable sur la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné,

Considérant la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes, notamment en tenant compte de la population,

Considérant la nécessité pour les communes membres de la CCCND de délibérer sur la répartition des sièges des délégués communautaires avant le 31 août 2019,

Considérant que l'accord local entre communes membres de la CCCND doit respecter les règles suivantes :

- majoration maximale du nombre de sièges : 25 %,
- les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Considérant l'accord local adopté précédemment par les communes membres,

Vu l'accord local proposé par le Conseil Communautaire lors de la réunion du 13 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné selon le tableau ci-dessous :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Heyrieux	4 695	7
Saint-Georges-d'Espéranche	3 311	5
Valencin	2 751	4
Diémoz	2 692	4
Saint-Just-Chaleyssin	2 526	4
Roche	1 993	3
Charantonnay	1 882	3
Oytier-Saint-Oblas	1 625	2
Grenay	1 596	2
Bonnefamille	1 107	2
TOTAL	24 178	36

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,

Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Heyrieux - Approbation de la modification simplifiée n° 1

M. le Maire rappelle la délibération n° 45-2019 du Conseil Municipal en date du 23 avril 2019 approuvant et décidant la modification du PLU rendue nécessaire pour ajuster certaines de ses dispositions au vu de son application.

Cette modification simplifiée n° 1 a pour objet :

- la rectification d'une erreur matérielle en insérant des dispositions pour la zone AUB,
- des adaptations mineures à la partie écrite du règlement liées à la pratique du document d'urbanisme depuis son approbation concernant l'aspect des toitures et la disposition du stationnement vélos, ainsi qu'à la législation et nouvelles servitudes d'utilité publique (SUP),
- la suppression des zones de dangers liées à la canalisation de transport de pétrole brut, remplacées par les zones dites SUP 1, SUP 2 et SUP 3 pour prendre en compte l'arrêté préfectoral n° 38-2018-12-19-016 en date du 19 décembre 2018 instituant des servitudes d'utilité publique.

M. le Maire indique que le projet de modification simplifiée n° 1 a été envoyé pour avis aux personnes publiques associées et que la Mission Régionale de l'Autorité environnementale a été saisie dans le cadre d'une demande au cas par cas pour solliciter une décision au titre des évolutions des documents d'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU a également fait l'objet d'une mise à disposition du public en Mairie pendant 32 jours, du lundi 13 mai au jeudi 13 juin 2019, accompagnée d'un registre ouvert pour recueillir les observations du public.

M. le Maire expose le bilan des observations :

S'agissant des observations des personnes publiques, ont été reçus les avis :

- du Syndicat Mixte du SCOT Nord-Isère qui a confirmé que la modification simplifiée n° 1 du PLU est compatible avec les orientations du SCOT ;
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère qui a indiqué n'avoir aucune observation particulière à formuler.

S'agissant des observations de la population lors de la mise à disposition du public mentionnée ci-dessus, aucune annotation n'a été portée au registre ouvert et mis à disposition avec le dossier et un seul courrier sans objet avec la modification simplifiée a été reçu par M. le Maire.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à 48 et R.153-20,

Vu les différents avis de mise à disposition du public en date du 29 avril 2019,

Vu la délibération n° 45-2019 du Conseil Municipal en date du 23 avril 2019 décidant d'engager une modification simplifiée n° 1 du PLU et définissant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU,

Vu la décision n°2019-ARA-KKU-1491 de la MRAe en date du 28 juin 2019 indiquant que la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale,

Vu le bilan des observations présenté par M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme – Environnement » en date du 18 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune d'Heyrieux (en annexe), conforme à celui notifié aux personnes publiques associées et mis à disposition du public.

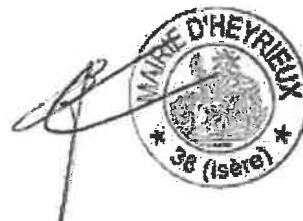
Le dossier de modification simplifiée du PLU de la Commune d'Heyrieux est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Heyrieux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Vienne au Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Dauphiné Libéré ; elle est également publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

La présente délibération est exécutoire qu'à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'HEYRIEUX" at the top, a central emblem, and "38 (Isère)" at the bottom flanked by two stars.

Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 48-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Réhabilitation de l'Espace Jules Ferry - Demande de subvention à M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère

M. le Maire présente le dossier concernant la réhabilitation de l'Espace Ferry situé à proximité du Gymnase Lucien Tardy et du Collège Jacques Prévert, place Jules Ferry à Heyrieux. Ces locaux sont occupés actuellement par la Crèche Les Petits Malins, mais cette dernière devrait déménager d'ici la fin de cette année dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Le Collège et l'Association Temps'Danse utilisent un équipement sportif mitoyen aux locaux de la Crèche. Toutefois des problèmes liés à l'espace perdurent dans cet équipement : absence de vestiaires et de sanitaires ...

L'objectif affiché consiste donc à améliorer en termes de surface disponible, de confort et d'équipements (vestiaires, douches, toilettes...) les installations de cet équipement en réaménageant les locaux occupés par la Crèche. Ainsi, le projet d'aménagement consiste à créer une grande salle de 160 m² environ, deux salles d'environ 100 m² pouvant servir à d'autres associations, des vestiaires femmes et hommes avec douches, une salle de rangement ; le montant des travaux est estimé à 435.500 € HT et les honoraires divers afférents (maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique, raccordements...) sont évalués à 89.300 € HT.

Vu l'étude faite en Commission Travaux le 19 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 abstentions (Mme GRUMEAU, M. MACAIRE) et par 4 voix contre (MM. DUCHAMP, DUSSORT, GALLON et Mme MARTIN) :

- approuve l'avant-projet présenté et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de M. le Président de l'Assemblée Départementale de l'Isère, pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Jules Ferry, dont le montant des travaux et des honoraires est estimé à 524.800 € HT ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Réhabilitation de l'Espace Jules Ferry - Demande de subvention à M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

M. le Maire présente le dossier concernant la réhabilitation de l'Espace Ferry situé à proximité du Gymnase Lucien Tardy et du Collège Jacques Prévert, place Jules Ferry à Heyrieux. Ces locaux sont occupés actuellement par la Crèche Les Petits Malins, mais cette dernière devrait déménager d'ici la fin de cette année dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Le Collège et l'Association Temps'Danse utilisent un équipement sportif mitoyen aux locaux de la Crèche. Toutefois des problèmes liés à l'espace perdurent dans cet équipement : absence de vestiaires et de sanitaires ...

L'objectif affiché consiste donc à améliorer en termes de surface disponible, de confort et d'équipements (vestiaires, douches, toilettes...) les installations de cet équipement en réaménageant les locaux occupés par la Crèche. Ainsi, le projet d'aménagement consiste à créer une grande salle de 160m² environ, deux salles d'environ 100m² pouvant servir à d'autres associations, des vestiaires femmes et hommes avec douches, une salle de rangement ; le montant des travaux est estimé à 435.500 € HT et les honoraires divers afférents (maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique, raccordements...) sont évalués à 89.300 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 19 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 abstentions (Mme GRUMEAU, M. MACAIRE) et par 4 voix contre (MM. DUCHAMP, DUSSORT, GALLON et Mme MARTIN) :

- approuve l'avant-projet présenté et de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Jules Ferry, dont le montant des travaux et des honoraires est estimé à 524.800 € HT ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Réhabilitation de l'Espace Jules Ferry - Demande de subvention à M. le Préfet de l'Isère au titre du FSIL

M. le Maire présente le dossier concernant la réhabilitation de l'Espace Ferry situé à proximité du Gymnase Lucien Tardy et du Collège Jacques Prévert, place Jules Ferry à Heyrieux. Ces locaux sont occupés actuellement par la Crèche Les Petits Malins, mais cette dernière devrait déménager d'ici la fin de cette année dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Le Collège et l'Association Temps'Danse utilisent un équipement sportif mitoyen aux locaux de la Crèche. Toutefois des problèmes liés à l'espace perdurent dans cet équipement : absence de vestiaires et de sanitaires...

L'objectif affiché consiste donc à améliorer en termes de surface disponible, de confort et d'équipements (vestiaires, douches, toilettes...) les installations de cet équipement en réaménageant les locaux occupés par la Crèche. Ainsi, le projet d'aménagement consiste à créer une grande salle de 170m² environ, deux salles d'environ 100m² pouvant servir à d'autres associations, des vestiaires femmes et hommes avec douches, une salle de rangement ; le montant des travaux est estimé à 435.500 € HT et les honoraires divers afférents (maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique, raccordements...) sont évalués à 89.300 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 19 juin 2019

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 abstentions (Mme GRUMEAU, M. MACAIRE) et par 4 voix contre (MM. DUCHAMP, DUSSORT, GALLON et Mme MARTIN) :

- approuve l'avant-projet présenté et de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de M. le Préfet de l'Isère au titre du FSIL, pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Jules Ferry, dont le montant des travaux et des honoraires est estimé à 524.800 € HT ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51-2019**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MATTERA. MM. DUSSORT. GALLON. MACAIRE. Mmes ALVES-CASSAGNE. M. DUCHAMP. GROS. GRUMEAU. MARTIN. NOWAK. M. PIOLAT. Mme VARAY.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme POLSINELLI à M. ROSET ; M. DIETRICH à Mme MATTERA ; M. BRICOUT à M. ANGONIN ; M. THOMA à Mme CHASTAGNARET ;

Sans procuration : Mme BOURNAY. M. CANUTI. M. CINQUE. Mme LOUVIER. Mme PIERRE-LIEBAR. M. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public - Tranche 6

A la demande de la Municipalité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux intitulés :

Collectivité : Commune d'HEYRIEUX **Affaire n° 19-005-189 / EP – Rénovation Tr6**

Après avis favorable de la Commission Environnement réunie le 18 juin 2019,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - * prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 112 452 €
 - * montant total des financements externes 44 327 €
 - * participation (frais SEDI + contribution aux investissements) 68 125 €
- prend acte de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 3 856 € ;
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 64 269€ (paiement en 3 versements : acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde) ; ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 3 juillet 2019
Le Maire,

Daniel ANGONIN

